

LEADER 2014-2020	GAL du Pays des 7 Rivières	
FICHE ACTION N°1	Paysages, biodiversité et ressources naturelles Volet A : Paysages et biodiversité	
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d’opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D’EFFET	13/11/2019	
1. DESCRIPTION GÉNÉRALE ET LOGIQUE D’INTERVENTION		
a) Champs en option suivant les orientations stratégiques choisies par LEADER dans chaque AG		
<p>Priorités du RDR</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales ; 3. Promouvoir l’organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l’agriculture : <ol style="list-style-type: none"> a) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles ; 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO 2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie ; 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique : <ol style="list-style-type: none"> b) Promouvoir le développement local dans les zones rurales. 		
b) Contexte		
	Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre de vie préservé et attractif. ▪ Une économie agricole très présente et une forte dominance des exploitations en polyculture-élevage. ▪ Conditions pédoclimatiques favorables ▪ Plus de 40% de la surface du Pays est recouverte par la forêt (valeur économique et écologique). ▪ Le Pays a lancé une dynamique de réflexion via le PCET. ▪ Une évolution des mentalités : besoin d’un retour aux produits sains. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualités du territoire méconnues par les habitants et les touristes. ▪ Simplification des paysages, dégradation des espaces et des ressources. ▪ Conflits d’usage et problématique du foncier ▪ Difficultés dans le secteur agricole : manque de visibilité sur l’avenir. ▪ 35% GES sur le Pays sont d’origine agricole. ▪ Impact des modes de cultures sur les abeilles. ▪ Peu de valorisation des circuits courts et de la diversification agricole. ▪ Des filières non structurées au niveau des circuits courts : agricoles et forestiers. ▪ La forêt privée, 46% de la forêt totale, est morcelée et mal exploitée.

c) Objectifs stratégiques et opérationnels	
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles identitaires du territoire et renforcer leur impact sur l'économie locale. ▪ Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les pratiques responsables en faveur de la préservation de la biodiversité. ▪ Diversifier les activités des exploitants agricoles et contribuer au développement des circuits courts. ▪ Favoriser une gestion durable de la ressource sylvicole notamment en forêt privée. ▪ Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs.
d) Effets attendus sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population est plus respectueuse de l'environnement et développe des pratiques écoresponsables. ▪ Le territoire est plus agréable à vivre, les habitants se sentent « d'ici » et les liens de solidarité entre les populations sont plus importants. ▪ L'ensemble des partenaires travaillent en réseau et l'ingénierie territoriale est mutualisée. ▪ De nouvelles filières économiques : agricoles, sylvicoles et artisanales sont structurées et sont créatrices de richesses. ▪ Des projets collectifs innovants se sont développés et apportent une réponse en matière de commercialisation. 	
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	
<p>2.1. Actions de sauvegarde, de valorisation et de création de vergers.</p> <p>2.2. Création d'activités de découverte du territoire : patrimoine naturel paysager et savoir-faire mis en scène au travers d'une scénographie ou parcours pédagogique.</p> <p>2.3. Création de jardins partagés et de jardins familiaux.</p> <p>2.4 Actions en faveur du développement de la filière apicole amateur : rucher école, jachères fleuries, actions de formation, d'initiation ou de sensibilisation, acquisition de matériel, support de communication, d'information ou de promotion.</p> <p>Le GAL ayant opté pour l'inéligibilité du temps scolaire, toute action développée avec les élèves durant le temps scolaire est inéligible.</p>	
3. TYPE DE SOUTIEN	

Subvention	
4. LIENS AVEC D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS	
Sans objet	
5. BÉNÉFICIAIRES ELIGIBLES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Micro et petites entreprises au sens communautaire. ▪ EPCI. ▪ Collectivités Territoriales. ▪ Associations de droit public. ▪ Associations de droit privé. ▪ Organismes (publics ou privés) qui assurent des activités d'information, de sensibilisation et pédagogiques dans les secteurs agricole, forestier et environnemental (Etablissement de développement et/ou d'enseignement agricole) : <ul style="list-style-type: none"> - Maisons Familiales Rurales (MFR). - Centres de Formation pour Apprentis (CFA). - Centres de Formation Professionnelle et Promotion Agricole (CFPPA). - Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). <p>Les exploitants et les entreprises agricoles ne sont pas éligibles.</p>	
6. DEPENSES ELIGIBLES	
Dépenses matérielles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments (terrassment, gros œuvre, second œuvre et finition), dont travaux de raccordements aux réseaux. ▪ Travaux de taille, d'élagage (uniquement pour le type d'opération 2.1). ▪ Travaux d'aménagement d'un jardin partagé ou familial. ▪ Acquisition de végétaux et mise en terre. ▪ Acquisition et pose de mobilier pour la mise en place d'une scénographie ou d'un parcours pédagogique. ▪ Acquisition et pose de signalétique. ▪ Acquisition d'outils et de matériels spécifiques à la création et à l'aménagement d'un jardin partagé ou familial. ▪ Acquisition de ruches, d'extracteurs de miel et autres matériels relevant de l'activité apicole. <p>NB : Les projets de renouvellement du parc d'outils, de matériels et d'équipements à l'identique de l'existant sont exclus.</p>
Dépenses immatérielles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de faisabilité, diagnostics, inventaires. ▪ Frais d'acte notarié. ▪ Maitrise d'œuvre et assistance à maitrise d'ouvrage. ▪ Frais de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'outils web, numérique et papier. - Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication. - Campagne de communication : diffusion presse, emailing, frais postaux. - Prestations extérieures. ▪ Prestations intellectuelles : <ul style="list-style-type: none"> - Conception ou acquisition de logiciels informatiques et/ou de bases de données.

	<ul style="list-style-type: none">▪ Frais d'organisation d'évènements :<ul style="list-style-type: none">- Prestations extérieures.- Frais de formation (y compris formations dispensées à l'attention de bénévoles), d'actions de sensibilisation et de conseil.- Frais de location de salle et de matériel (mobilier, sonorisation, matériel d'exposition, abri pliant portatif, diable).▪ Frais d'inscription à des évènements en lien avec la thématique.▪ Frais de rémunération :<ul style="list-style-type: none">- Salaires bruts et charges patronales.▪ Frais professionnels liés au temps de travail consacré à l'opération :<ul style="list-style-type: none">- Frais de déplacements (réel ou forfait).- Frais de restauration (réel ou forfait).- Frais d'hébergement (réel ou forfait).- Frais de formation liés à l'opération financée.
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	
Une seule demande d'aide par maître d'ouvrage et par type d'opération.	
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPÉRATIONS	
<p>Le GAL se réserve la possibilité de sélectionner les projets en prenant appui sur une grille de sélection établie et validée par le comité de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par appels à projets,- soit au fil de l'eau. <p>La grille de sélection est jointe en annexe du formulaire de demande de subvention et s'appuie sur les grands principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Qualité du partenariat et nombre de partenaires impliqués.- Retombées du projet : nombre de personnes visées et diversité des publics ciblés.- Intégration des principes de pratiques respectueuses de l'environnement. <p>Les projets sont classés par ordre décroissant de points, les uns par rapport aux autres. Les projets sont retenus selon l'ordre de classement, sous respect de l'obtention d'une note minimale et dans la limite des crédits disponibles.</p>	
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE	
<p>Taux maximum d'aide publique :</p> <ul style="list-style-type: none">- MO public et structure reconnue Organisme Qualifié de Droit Public : 100%.- MO privé : 80%. <p>Taux de co-financement FEADER : 80% des aides publiques co-finançables. Assiette des dépenses éligibles plafonnée à 20 000 € par dossier. Pour chaque période de sélection des projets, des taux d'aide publique fixes seront définis. Un système de modulation de ce taux fixe pourra être établi, par exemple par type de projets ou par type de porteurs. Le taux d'aide publique fixe ainsi défini sera compatible avec le maximum autorisé par cette fiche et avec le taux du régime d'aide d'état appliqué audit dossier qui pourra être plus contraignant.</p>	
10. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION	
a) Suivi sur la durée de l'ensemble de la programmation	
<p>Nombre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité : 15 Nombre d'actions d'information-sensibilisation réalisées : 5 Nombre d'emplois créés : 3 (valable pour l'ensemble des volets de la fiche action n°1)</p>	

